

# Appel au don

## ▸ Aider à financer des projets alternatifs en agriculture paysanne

L'Association La NEF lance en partenariat avec le MIRAMAP (Mouvement Inter-Régional des AMAP) une campagne de collecte de dons afin d'alimenter un fonds dédié aux AMAP. Ce fonds permettra de développer de nouveaux outils de finance solidaire afin de répondre aux besoins spécifiques des paysans en AMAP.

- Un fonds solidaire de garantie facilite l'accès au crédit bancaire pour le paysan tout en limitant le recours aux cautions personnelles ;
- Un fonds de bonification des prêts permet une réduction des taux d'intérêts consentis aux paysans en AMAP.

## ▸ Témoignage

François est paysan boulanger bio en Isère et distribue 45% de sa production en AMAP. Afin de développer son activité, il souhaite acheter un nouveau four.

Il bénéficie de prêts d'honneur consentis par ses amapiens et d'un prêt de son association de producteur. Or, ces apports ne sont pas suffisants pour financer l'achat d'un nouveau four, il fait donc appel à une banque.



- François est en Groupement Foncier Rural (propriété collective organisée entre membres d'une même famille) : la banque ne peut donc pas prendre de garantie sur une propriété collective ;
- François est en GAEC depuis 5 ans et il n'est donc pas éligible au fonds de garantie France Active (uniquement pour les activités de moins de 3 ans) ;
- Le matériel acheté n'est pas nantissable (désinstaller un four coûte aussi cher que de l'installer).

La banque est donc dans l'obligation de mobiliser des cautions personnelles, ce qui est peu satisfaisant.

## ▸ Un fonds de garantie, pour quoi faire ?

Le besoin de garantie peut se révéler être une difficulté importante pour accéder au financement. La création d'un Fonds Solidaire de Garantie par le MIRAMAP permettra de lever ce frein. En mobilisant un fonds solidaire de garantie, François ne sera plus seul à assumer les risques liés à l'emprunt et ne se verra pas dans l'obligation de garantir sur ses biens personnels les investissements liés à son outil de travail.

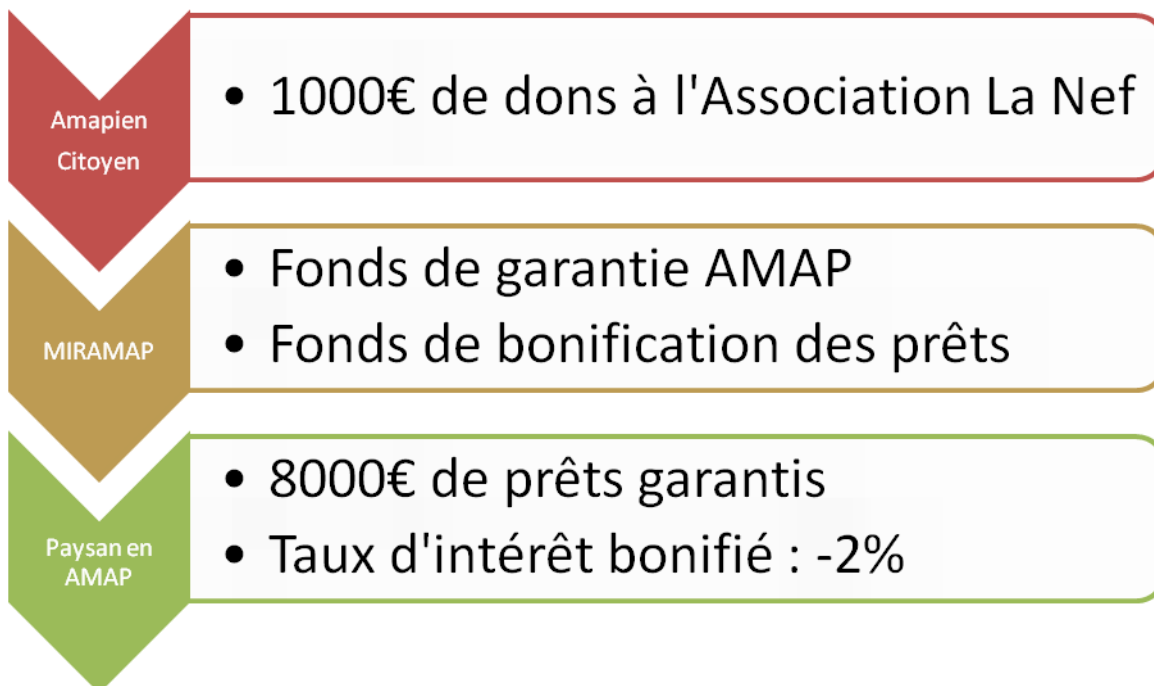
En effet, les fonctions principales d'un fonds de garantie sont de faciliter et de sécuriser l'accès au crédit bancaire pour le paysan tout en limitant le recours aux cautions personnelles. Il agit comme un levier bancaire, en garantissant le prêt contracté auprès d'une banque. Un fonds de garantie est destiné à compenser les pertes éventuelles d'une institution faisant crédit dans l'octroi de ses prêts. La garantie est donc la promesse d'un garant vis-à-vis d'un prêteur.

## ▸ Où va mon argent ?

La collecte de dons est portée par l'Association la Nef (reconnue d'intérêt général, vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66%) qui a dédié un fonds au projet de finances solidaires du MIRAMAP. Ce fonds permet, dans un premier temps, de garantir les prêts de paysans en AMAP et également de bonifier (réduire le taux d'intérêt) ces prêts.

### 1€ de don permet 8€ de prêts pour un paysan

Votre don permettra de constituer un pot commun, une sorte de caisse de solidarité, pour soutenir concrètement des projets de paysans. C'est en mutualisant nos efforts et en agissant collectivement que de nombreux projets de paysans en AMAP pourront être soutenus.



Vous pouvez faire un don en tant que personne physique (particulier) ou en tant que personne morale (collectivement au sein de votre AMAP). Pensez aux résidus de cotisations dans votre AMAP !

Pour donner, c'est très simple : <http://miramap.org/+Faire-un-don+.html>

ou

Établir un chèque à l'ordre de l'Association La NEF à retourner à :

Association La NEF - FONDS AMAP

35, rue de Lyon - 75012 Paris

MIRAMAP

Projet Financements Solidaires  
58 rue Raulin - 69007 LYON  
www.miramap.org - 06 18 99 77 80

